



.....

Présidence : Alex LESBROS, Maire

Etaient présents : Maryline DELOT, Martial MARLIERE, Pascal DEGRANDE, Sylvain DUPLOUY, Frédéric BAILLY, Eric DRAN, Françoise MINET, Marie-Jeanne PELLETIER.

Absents excusés : Pascal MAERTENS, David HINZ, André DA FONSECA, Philippe BENOIT, Nicole BOURGAUX, Vincent NETTELET.

Assistait également Céline DELIMAUGES, secrétaire de Mairie

.....



VOEUX DU MAIRE

*La cérémonie des vœux du maire aura lieu
le vendredi 03 janvier 2014 à 19h00, salle de la Mairie.
Chaque Vendeuillois est cordialement invité à y participer.
Lors de cette cérémonie, les jeunes athlètes du village et les jeunes
diplômés méritants seront récompensés.
Les prix du concours de silure seront distribués.
Les nouveaux habitants seront mis à l'honneur.*

TARIFS 2014 : Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2014. En voici le rappel :

LOCATIONS DE SALLES :

| | | |
|-----------------------------|----------------------------------|-------|
| <u>Salle de la mairie</u> : | Personnes extérieures à Vendeuil | 300 € |
| | Personnes habitant Vendeuil | 200 € |
| | Chauffage supplémentaire | 30 € |

| | | |
|-------------------------|----------------------------------|-------|
| <u>Salle du stade</u> : | Personnes extérieures à Vendeuil | 120 € |
| | Personnes habitant Vendeuil | 70 € |

| | | |
|-------------------------------|----------------------------------|------|
| | Chauffage supplémentaire | 30 € |
| <u>Vin d'honneur</u> : | Personnes extérieures à Vendeuil | 70 € |
| | Personnes habitant Vendeuil | 50 € |

Pour les associations du village, une utilisation de salle gratuite est accordée. Ensuite tarif préférentiel de 100 € pour la Mairie et 20 € pour le stade.

Tarif de la pêche sur l'étang communal :

| | | |
|---|--|---------|
| - | Carte à l'année (personnes extérieures à Vendeuil) | 30,00 € |
| - | Carte à l'année (personnes habitant Vendeuil) | 15,00 € |
| - | Ponton (personnes extérieures à Vendeuil) | 60,00 € |
| - | Ponton (personnes habitant Vendeuil) | 50,00 € |
| - | Barque (personnes extérieures à Vendeuil) | 70,00 € |
| - | Barque (personnes habitant Vendeuil) | 50,00 € |
| - | Carte à la journée au Café-tabac « Le sanilhac » | 4,50 € |
| | sur l'étang | 7,00 € |

Il est rappelé aux locataires de pontons que le renouvellement de la location doit se faire impérativement entre le 1^{er} et le 15 janvier. Après cette date, les pontons seront considérés comme libres et reloués.

Le rempoissonnement de l'étang communal a eu lieu le 28 novembre dernier. En conséquence, la pêche est fermée jusqu'au 27 décembre 2013 inclus.

Jusqu'à cette date, la circulation côté droit de l'étang sera interdite à tous véhicules afin de ne pas abimer le chemin en cette période de mauvais temps.

TARIF CHARROIS : Avec l'ouverture de la nouvelle déchetterie, le tracteur de la commune ne peut plus accéder aux bennes. Dorénavant, la remorque ne pourra être louée que pour les seuls déchets verts au tarif de 45 €.

BAUX COMMUNAUX : Les baux des propriétés communales vont être renouvelés au 1^{er} janvier 2014.

COLLEGE - classe de neige : Le collège de Moÿ de l'Aisne propose aux élèves de 5ème un séjour au ski en janvier 2014. 13 élèves domiciliés à Vendeuil participeront à ce séjour. Le conseil municipal a décidé d'attribuer une participation de 50 € par élève.

CALENDRIER DES FETES 2014 : Il est joint à ce bulletin ; il vous donne le programme des festivités dans notre village pour l'année à venir. Un rappel vous sera fait dans chaque bulletin et des affiches plus détaillées seront déposées chez les commerçants.

RYTHMES SCOLAIRES : Une réunion s'est tenue dernièrement entre les représentants des communes de Vendeuil et de Remigny, les enseignantes et le comité

de parents d'élèves. Cette réunion avait pour but d'étudier les possibilités d'application des aménagements des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Un projet a été présenté à l'inspecteur d'Académie. Les municipalités se réservent toutefois la possibilité de le modifier selon les difficultés qui vont être rencontrées (financement, transport scolaire, personnel, locaux...).



GOUTER DE NOËL : Le goûter de Noël sera offert aux enfants de l'école le vendredi 20 décembre par la commune et l'Association des Parents d'élèves. Le matin pour les classes maternelles et l'après-midi pour les primaires. Des contes seront proposés aux enfants et le Père Noël sera présent pour la distribution des cadeaux.

ECOLE / LOGEMENT COMMUNAL : Le logement communal, situé dans l'enceinte de l'école (côté gauche de la cour), sera libre à la location à compter du 15 janvier prochain. Toute demande de location est à adresser en mairie.

FACTURES D'EAU : Les factures d'eau vont arriver dans les boîtes aux lettres prochainement. Vous avez jusqu'au 31 janvier 2014 pour effectuer le paiement. Petite nouveauté, le paiement peut avoir lieu par internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr

ILLUMINATION DU VILLAGE : Le magnifique sapin qui orne la place du 18 juin 1940 a été offert par Mme MARLIERE Marthe et les branches du sapin de M. SEGARD Claude ornent le balcon de la Mairie.

COLIS DE NOËL 2013 : Le colis offert aux personnes âgées de plus de 70 ans sera distribué par les membres du C.C.A.S. dans la semaine du 16 au 20 décembre 2013.

VIE ASSOCIATIVE

« Association des pêcheurs de Vendeuil » : Suite à l'assemblée générale de l'association, un nouveau bureau a été élu :

Président : M. DELOT François, **Vice-Président** : M. MARCHAND Lionel

Secrétaire : M. VATIN Mickaël, **Trésorier** : M. RABAEY Jérémy

Pour tout renseignement, contacter M. DELOT François au 06.88.62.78.75

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo



Inscription sur les listes électorales : Les nouveaux Vendeuillois sont invités à s'inscrire sur les listes électorales de la commune. Les inscriptions ont lieu au secrétariat de mairie du 1er septembre au 31 décembre.

Se munir d'une pièce d'identité.



Pour les retardataires, une permanence aura lieu en Mairie le mardi 31 décembre de 10h00 à 12h00.



Recensement militaire : Les jeunes gens nés en octobre, novembre ou décembre 1997 doivent obligatoirement venir se faire inscrire pour le recensement militaire au secrétariat de mairie.



VOEUX DU MAIRE

Le Conseil Municipal récompensera lors de cette cérémonie, les jeunes athlètes du village tous sports confondus et les jeunes diplômés méritants. Les nouveaux habitants seront également mis à l'honneur.

Récompenses pour les meilleurs jeunes athlètes de Vendeuil :

Un jeune athlète ayant eu un titre ou une place d'honneur durant la dernière saison.



- **Récompenses pour les jeunes diplômés :**

En 2013, obtention du BAC ou du Bac Pro avec la mention bien ou très bien ou le Brevet des Collèges avec la mention très bien.

- **Nouveaux Vendeuillois :**

Afin de n'oublier personne, nous invitons les nouveaux habitants, qui ne l'auraient pas encore fait, à venir se présenter en mairie.

Si vous êtes concerné par l'une de ces distinctions n'hésitez pas à vous faire connaître et contactez le secrétariat de mairie avant le 20 décembre.



Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal et le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année

